

Dispositifs d'alarme de fumée (DAF) et détecteur d'alarme de monoxyde de carbone (CO)



0 405 15



0 405 17



0 405 18



0 405 19

Conforme à la norme européenne NF EN-14604

Répondent au décret n° 2011-36 du 10 janvier 2011 qui impose d'installer avant le 8 mars 2015 dans tous les lieux d'habitation (collectif ou individuel) au moins 1 DAF pour assurer la sécurité des occupants

Emb.	Réf.	Dispositif d'Alarme de Fumée (DAF)	Emb.	Réf.	Détecteur Avertisseur Autonome Radio de monoxyde de carbone (CO) - autonomie 7 ans
1	0 405 15	<p>Dispositif à usage domestique uniquement Détection des fumées blanches et signalent leurs détections par un signal sonore et visuel</p> <p>Dispositif d'Alarme de Fumée standard Autonomie 1 an (selon conditions d'utilisation) Installation du détecteur au plafond Alimentation par pile alcaline 9 V type 6LR61 Pour assurer une bonne sécurité des occupants du logement, il est recommandé de changer de détecteur tous les 10 ans Livré avec chevilles, vis de fixation et pile 9 V</p>	1	0 405 19	<p>Conforme à la norme NF EN 50291-1 Permet de détecter des émanations de monoxyde de carbone et d'alerter les occupants d'un logement par un signal sonore et visuel différent du DAF Technologie radio - Portée 100 m en champs libre Possibilité d'interconnecter jusqu'à 10 détecteurs réf. 0 405 18/19 ou relais réf. 0 405 14 Autonomie 7 ans (selon conditions d'utilisation) Alimentation par pile lithium (fournies)</p>
1	0 405 17 	<p>Dispositif d'Alarme de Fumée - autonomie 10 ans Certifié NF DAAF Installation du détecteur au plafond ou murale Peut également s'installer en camping car Alimentation par pile lithium non remplaçable Autonomie 10 ans (selon conditions d'utilisation) Equipé de : - 1 grille anti insectes pour éviter les déclenchements intempestifs - 1 fonction silence qui permet de neutraliser l'alarme pendant 10 minutes si déclenchement intempestif - 1 fonction antivol (idéal pour le locatif) qui empêche le démontage du détecteur de son socle Pour assurer une bonne sécurité des occupants du logement, il est recommandé de changer de détecteur tous les 10 ans Livré avec chevilles, vis de fixation et pile lithium</p>	1	0 405 14	<p>Relais Radio Contact RTC Technologie radio - Portée 100 m en champs libre Permet de commander une électrovanne, un vibreur d'oreiller (pour personnes malentendante) une signalisation lumineuse pour mettre en sécurité les occupants d'un logement Permet également renvoyer des informations à distance via un transmetteur téléphonique réf. 0 432 76 Compatible avec le système My Home Possibilité d'interconnecter jusqu'à 10 détecteurs réf. 0 405 18/19 ou relais réf. 0 405 14 Tension d'alimentation : 6-18 VCC Alimentation non fournie</p>
1	0 405 18 	<p>Dispositif d'Alarme de Fumée communiquant Radio - autonomie 10 ans Certifié NF DAAF Installation du détecteur au plafond ou murale Alimentation par pile lithium non remplaçable Autonomie 10 ans (selon conditions d'utilisation) Equipé de : - 1 grille anti insectes pour éviter les déclenchements intempestifs - 1 fonction silence qui permet d'éteindre le détecteur pendant 10 minutes si déclenchement intempestif - 1 fonction antivol (idéal pour le locatif) qui empêche le démontage du détecteur de son socle Technologie radio - Portée 100 m en champs libre Possibilité d'interconnecter jusqu'à 10 détecteurs réf. 0 405 18/19 ou relais réf. 0 405 14 Lorsqu'un détecteur passe à l'état d'alarme, tous les détecteurs qui lui sont appariés sonnent pour alerter les occupants du logement d'un départ de feu Pour assurer une bonne sécurité des occupants du logement, il est recommandé de changer de détecteur tous les 10 ans Livré avec chevilles, vis de fixation et pile lithium</p>	5	0 432 94	<p>Accessoire Pile lithium 9 V pour DAF réf. 0 405 15 Permet d'augmenter son autonomie de 1 à 5 ans</p>